

## ACCUEILS PÉRISCOLAIRES 2024-2025

### Délais de prévenance des absences/présences

(extrait du règlement de fonctionnement – pages 11 & 12)

Afin de sécuriser au mieux l'accueil des enfants et prévoir les moyens humains et matériels en conséquence, il est impératif que les familles signalent toute(s) modification(s) de présence ou d'absence de son (ses) enfant(s).

En cas de non-respect des 72 heures de prévenance, les responsables de site périscolaire se réservent le droit de ne pas accepter l'inscription d'un enfant au regard des taux d'encadrement réglementaires et des délais de commande de repas & goûters périscolaires fixés par le prestataire et auxquels les services de la commune doivent se conformer.

Type d'accueil	Quand prévenir de la présence ou de l'absence de son enfant ?	A qui s'adresser ?	Comment ?
<b>Accueil périscolaire matin, soir 1ère et 2ème heures</b>	72 h avant, <b>jours ouvrables scolaires</b> (= hors mercredis, week-ends, vacances scolaires & jours fériés)	Portail Famille	Espace personnel du portail famille
	72 h avant, <b>jours ouvrables scolaires</b> (= hors mercredis, week-ends, vacances scolaires & jours fériés)	Responsable de site périscolaire	Courriel
<b>Service de restauration scolaire (incluant le temps du repas et d'animation)</b>	72 h avant, <b>jours ouvrables scolaires</b> (= hors mercredis, week-ends, vacances scolaires & jours fériés)	Portail Famille ----- Responsable de site périscolaire	Espace personnel du portail famille ----- Courriel
	En cas de sortie scolaire En cas d'absence de l'enseignant(e) : absence connue	Annulation automatique	
<b>Étude dirigée</b>	72 h avant, <b>jours ouvrables scolaires</b> (= hors mercredis, week-ends, vacances scolaires & jours fériés)	Portail Famille	Espace personnel du portail famille
	72 h avant, <b>jours ouvrables scolaires</b> (= hors mercredis, week-ends, vacances scolaires & jours fériés)	Responsable de site périscolaire	Courriel

À titre d'exemple, pour des annulations ou des réservations par mail, les familles doivent prévenir :

- **Pour le lundi : au plus tard le mardi jour ouvrable scolaire précédent ;**
- **Pour le mardi : au plus tard le jeudi jour ouvrable scolaire précédent ;**
- **Pour le jeudi : au plus tard le vendredi jour ouvrable scolaire précédent ;**
- **Pour le vendredi : au plus tard le lundi jour ouvrable scolaire précédent.**

**IMPORTANT :** En principe, les parents ont jusqu'au premier mercredi inclus de la 1<sup>ère</sup> semaine de chaque période de vacances scolaires pour effectuer des réservations d'un ou de plusieurs accueils périscolaires pour la période suivante (pour la 1<sup>ère</sup> semaine de retour de vacances scolaires). Une information est transmise au parents sur le portail famille.

**À noter :** ni le personnel enseignant, ni les animateurs(trices) ne sont habilités à prendre note de l'annulation des repas. Seuls les responsables de site périscolaires ont cette mission.

**VII - NOUS CONTACTER** (extrait du règlement de fonctionnement – page 18)

[guichet.unique@ville-genas.fr](mailto:guichet.unique@ville-genas.fr)



Informations, inscriptions et factures sont également consultables sur le portail famille : [www.genas.fr](http://www.genas.fr)

**Numéros ou courriels pour les signalements d'absences/ présences à contacter uniquement en période scolaire et les jours ouvrables scolaires (hors mercredis, week-ends, vacances scolaires & jours fériés) :**

<b>Responsable de site périscolaire*</b>	
<b>SITES</b>	<b>TÉLÉPHONES / COURRIELS</b>
Joanny COLLOMB ⇒ Maternelle <i>Place du Dr Janez</i>	04.72.79.51.83* 06.21.60.33.32 <a href="mailto:anim-ejc@ville-genas.fr">anim-ejc@ville-genas.fr</a>
Joanny COLLOMB ⇒ Élémentaire <i>62 rue de la République</i>	06.21.60.33.32 <a href="mailto:anim-ejc@ville-genas.fr">anim-ejc@ville-genas.fr</a>
Jean d'AZIEU <i>2 Rue Hector Berlioz</i>	06.33.01.28.98 <a href="mailto:anim-eja@ville-genas.fr">anim-eja@ville-genas.fr</a>
Anne FRANK <i>Rue Jean Moulin</i>	04.78.90.68.55 06.72.08.84.47 <a href="mailto:anim-eaf@ville-genas.fr">anim-eaf@ville-genas.fr</a>
Nelson MANDELA <i>2 rue Olivier de Serres</i>	06.77.81.91.68 <a href="mailto:anim-enm@ville-genas.fr">anim-enm@ville-genas.fr</a>

(\*Possibilité de laisser un message sur le répondeur)

**Les responsables de site périscolaires sont joignables par téléphone les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 18 h 30, en période scolaire.**

**ATTENTION\* : les accueils périscolaires organisés à l'école maternelle Joanny COLLOMB ne peuvent être joignables qu'aux jours et horaires de fonctionnement.**